

Objet : *Manuel scolaire*

P J : Page 268 du manuel des éditions Bréal

Tableau des sondages

Profil d'une association

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, l'association «Bretagne Réunie» milite pour que le département de la Loire-Atlantique réintègre sa région originelle : la Bretagne.

C'est à ce titre qu'a été signalée à notre association l'existence d'un manuel scolaire de géographie ayant pour titre « **L'Europe, la France** » paru aux éditions Bréal en 2007, qui s'adresse aux lycéens(ne)s des classes de 1ère L, ES et S.

Notre attention s'est portée sur la 4ème partie, de cet ouvrage, intitulée « Les régions en France et en Europe » et plus particulièrement sur le chapitre 14 « **Le fait régional en France et en Europe** ».

Ce chapitre propose différentes études de cas dont celui de la région Bretagne.

Celui-ci analyse la situation économique de la Bretagne administrative (4 départements seulement) en mettant en évidence les points positifs et les points à améliorer afin que notre jeunesse acquière l'esprit critique positif nécessaire à la compétitivité de nos régions dans le cadre européen.

Ce chapitre fait aussi état de l'identité culturelle particulière de la Bretagne en incluant le département de la Loire-Atlantique, ce qui est tout à fait cohérent avec les déclarations, faisant le même constat, des quatre présidents de la République : Valéry GISCARD d'ESTAING, François MITTERRAND, Jacques CHIRAC et plus récemment celle du président SARKOZY.

À notre très grande satisfaction, nous avons aussi noté que la partition de la Bretagne était abordée et qu'ainsi un tabou était enfin levé.

Néanmoins, nous déplorons que le projet de réunification soit traité uniquement par l'interview du maire de Nantes parue dans le journal « Le Monde » du 3 juillet 2001, dans lequel Jean-Marc Ayrault, après avoir relégué la culture bretonne à ses strictes dimensions folkloriques, déclare que ce serait une erreur historique d'harmoniser l'espace breton en fonction des hommes et des femmes qui l'ont façonné durant 11 siècles.

De ce fait, nous considérons que ce manuel est partial puisqu'il prend uniquement, comme référence, un point de vue purement politique et purement personnel du maire de Nantes, non partagé par l'immense majorité des habitants nantais et du département de la Loire-

Atlantique, et qui n'a aucun mandat spécifique pour s'exprimer sur ce point, d'autant que la ville de Nantes ne représente qu'un quart des habitants de Loire-Atlantique et un quinzième de la population de la Bretagne.

L'auteur de ce chapitre prend, de toute évidence, fait et cause pour la vision du maire de Nantes puisqu'il ne fait ni état de la volonté populaire validée par de très nombreux sondages favorables à la réunification, ni du fait que le Conseil Général de Loire-Atlantique a voté dès le 22 juin 2001 un vœu de réunification, 11 jours avant l'interview de Jean-Marc Ayrault, tout comme le Conseil régional de Bretagne qui a voté, dès le 2 juillet 2001, un vœu allant dans le même sens.

Ce « *parti pris* » nous semble indigne des valeurs républicaines d'autant plus qu'il s'adresse à une population exclusivement constituée de jeunes filles et de jeunes garçons.

Par conséquent, nous déplorons que, sur ce dossier, ce manuel scolaire serve de tribune politique alors que celui-ci a pour vocation de mettre en lumière les différents points de vue nécessaires au développement intellectuel de notre jeunesse.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre de vous rappeler l'article 8 de la Convention Internationale du 20 novembre 1989 des droits de l'Enfant qui stipule :

- 1. Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.*
- 2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les États parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.*

«Bretagne Réunie» s'interroge également sur le choix par l'éditeur de la publication des convictions personnelles du maire de la ville de Nantes, concernant un sujet ayant des répercussions sur les libertés fondamentales des habitants de la Loire-Atlantique. Les dispositions des articles 10 et 11 de la Charte européenne des droits fondamentaux, et de l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dénonçant l'ingérence d'autorités politiques dans la liberté d'expression et d'information, nous semblent violées par ce choix éditorial partial.

Suite à cet article, pensez-vous, monsieur le Ministre, que la partition de la Bretagne soit propice à la préservation de l'identité bretonne des jeunes étudiant(e)s de Loire-Atlantique, dans la mesure où leur identité est perpétuellement remise en cause dans leurs lycées et que leur environnement économique breton leur a été supprimé ?

«Bretagne Réunie» n'a pas l'intention de remettre en cause l'ensemble de cet ouvrage, qui globalement semble poser clairement les problématiques économiques des régions françaises et européennes, mais s'étonne que dès qu'il s'agit des intérêts bretons et de leurs **avenirs**, ceux-ci sont systématiquement remisés dans les réserves des musées.

Conscients que vos activités de ministre de l'Éducation ne vous permettent pas de prendre connaissance de l'ensemble des manuels scolaires, nous vous assurons que notre intention est de vous informer sereinement du manque d'objectivité de l'un d'eux.

Par conséquent, nous vous demandons que, dès la prochaine rentrée scolaire, toutes les dispositions soient prises pour équilibrer les sources de réflexions sur la nécessité ou non de réunifier la Bretagne.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et dans l'espoir que vous y réserverez une réponse favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Yves BOURRIAU Paul LORET

Président de «Bretagne Réunie», Secrétaire du Comité local nantais.

Copie pour information à :

- Messieurs Brunet et Pierre-Elien des éditions Bréal
- Monsieur Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes
- Madame Catherine Trouboul co-auteur de l'ouvrage